

Année 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°989
SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Karl Olive, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Laurent Brosse, Xavier Caris, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Nicole Bristol (pouvoir à Ghislain Fournier), Clarisse Demont (pouvoir à Sonia Brau), Sylvie d'Estève (pouvoir à Josette Jean), Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Élisabeth Guyard (pouvoir à Jean-Noël Amadéi), Alexandre Joly, Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Élodie Sornay (pouvoir à Karl Olive), Laurence Trochu (pouvoir à Michel Laugier), Pauline Winocour-Lefèvre (pouvoir à Laurent Richard).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – Sur table, vous trouverez un document précisant que la note que Standard & Poor's attribuée au département des Yvelines est maintenue. Elle devrait être supérieure dans l'absolu, mais dans les principes de cette agence, une collectivité ne peut pas avoir une note supérieure à celle de l'État.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la nouvelle directrice des affaires juridiques souhaite que les élus attestent leur présence en signant la feuille qui sera jointe au Compte Administratif et compte de gestion 2018 ainsi que celle jointe au budget supplémentaire 2019.

Marie-Célie Guillaume et moi-même avons démissionné du Conseil d'administration d'Activity' et nous proposons de désigner Bertrand Coquard pour me remplacer et Nicolas Dainville pour remplacer Marie-Célie Guillaume.

Bertrand Coquard et Nicolas Dainville sont désignés représentants du Conseil départemental des Yvelines au Conseil d'administration d'Activity'.

L'Assemblée départementale doit désigner son représentant au Conseil d'administration de l'EHPAD « la Maison d'Harcourt », située dans l'Eure. Je vous propose de désigner Didier Jouy.

Didier Jouy est désigné représentant du Conseil départemental des Yvelines au Conseil d'administration de l'EHPAD « la Maison d'Harcourt ».

Il nous faut également désigner un représentant au sein du Comité de pilotage du Schéma directeur immobilier du centre hospitalier de Plaisir : je vous propose de désigner Marie-Hélène Aubert.

Marie-Hélène Aubert est désignée représentante du Conseil départemental des Yvelines au sein du Comité de pilotage du Schéma directeur immobilier du centre hospitalier de Plaisir.

Il nous faut être représentés au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale. Je vous propose de désigner, en tant que titulaires : Claire Chagnaud-Forain, Hélène Brioux-Feuchet et Anne Capioux et en tant que suppléants Josette Jean, Xavier Carris et Sonia Brau.

Enfin, le Conseil départemental a été sollicité par le Groupe Interarmées d'hélicoptères pour désigner un représentant de son Assemblée. Je vous propose de désigner Claire Chagnaud-Forain.

Adoption du compte rendu analytique n° 988 du 28 mars 2019

Le compte rendu analytique n°988 du 29 mars 2019 est adopté.

Compte de gestion, compte administratif 2018 - Budget principal.

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales, un vote doit avoir lieu avant la présentation des comptes administratifs pour désigner le président de séance. Vous pouvez, si vous le voulez, me confirmer dans cette fonction.

L'Assemblée confirme le Président du Conseil dans sa fonction de président de séance.

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le compte administratif 2018 apporte deux confirmations : celle d'une situation financière très solide et celle d'une très bonne mise en œuvre des orientations financières adoptées par l'Assemblée départementale. L'évolution de l'épargne nette a connu une forte progression au moment de

l'augmentation de la fiscalité en 2016, mais a ensuite été très bien protégée notamment par des économies significatives. Sur le plan financier, la capacité de désendettement reste stable à un niveau très bas (1,3 an à fin 2018) : il s'agit du rapport entre la dette (370 millions d'euros en fin d'année 2018) et l'épargne brute. Concernant les orientations financières, les dépenses de fonctionnement sont en baisse. Il nous a été imposé de ne pas dépasser une augmentation de 1,2 % et nous les avons réduites de 1,1 % par rapport à 2017. Hors péréquation, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,8 %. Le niveau d'investissement reste élevé, même s'il est légèrement inférieur de 6 ou 7 millions d'euros par rapport à 2017. Si l'évènement exceptionnel de la cession du T.H.D. était neutralisé, le niveau d'investissement serait en augmentation de 24 millions d'euros en 2018 (+1,2 %).

Le résultat de 235,2 millions d'euros (+ 40,8 millions d'euros versus 2017) se compose de 194,5 millions d'euros de résultats antérieurs, de 32 millions d'euros de résultat de gestion 2018 (qui diminue d'année en année), de 10,5 millions d'euros d'encours net de dette et de 3,7 millions d'euros de restes à réaliser antérieurs. Le résultat 2017 s'établissait à 194,5 millions d'euros et 110,3 millions d'euros en 2016. Ces résultats importants nous permettent de réaliser les grands programmes d'investissement prévus jusqu'en 2022.

Réalisations en fonctionnement 2018

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de plus de 15 millions d'euros (-1,2 %) et s'établissent à 1,225 milliard d'euros.

La diminution des recettes fiscales de 1,3 million d'euros s'explique par les évolutions suivantes :

- Les D.M.T.O. s'améliorent de 1,3 % et s'établissent à 361,3 millions d'euros,
- La C.V.A.E. diminue de 0,9 % et s'établit à 223,5 millions d'euros,
- T.F.P.B. augmente de 1,5 % et s'établit à 330,5 millions d'euros,
- La T.S.C.A. diminue de 11,4 % et s'établit à 68,8 millions d'euros, mais une campagne de régularisation intervenue en 2017 avait fortement augmenté ce poste.

Les dotations de l'État se stabilisent à 36,7 millions d'euros et restent très faibles.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 10,9 millions d'euros (- 1,1 %, et -1,8 % hors péréquation). Cette diminution est favorable à l'atteinte de l'objectif d'évolution de la dépense locale (O.D.E.D.E.L.), qui nous impose de ne pas dépasser une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,2 %.

Les principales variations de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les dotations sociales, pour – 21,5 millions d'euros, en raison d'une évolution de rattachements comptables entre 2017 et 2018 : le R.S.A. représente

131 millions d'euros en fin d'exercice 2018, avec 71 millions d'euros de reste à charge pour le Conseil départemental,

- La masse salariale est quasiment stable à 179 millions d'euros (+ 1,3 million d'euros) et représente 19% des dépenses de fonctionnement,
- Les dépenses à caractère général évoluent de + 4,3 millions d'euros.

Les dépenses de péréquations représentent 49 millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 950,5 millions d'euros. Au regard des contraintes imposées par l'État (O.D.E.D.E.L.), le retraitement des péréquations, des atténuations de charges, des A.I.S. et des M.N.A. représentent une baisse de -61,1 millions d'euros. Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent donc à 889,4 millions d'euros, pour un maximum d'O.D.E.D.E.L. fixé à 920,6 millions d'euros. Le Conseil départemental des Yvelines respecte largement la contrainte qui lui est imposée, en présentant des dépenses réelles de fonctionnement inférieures de 31,2 millions d'euros au seuil fixé alors que de nombreux Départements éprouvent des difficultés à rester dans l'O.D.E.D.E.L.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2018 se ventile comme suit, que la masse salariale est répartie dans chacune des politiques :

- Solidarité et action sociale : 607,9 millions d'euros et représente 68 % de dépenses (60 % en 2015, 2016 et 2017),
- Education, formation, jeunesse, culture et sport : 150,5 millions d'euros (17 % des dépenses)
- Administration départementale : 74,3 millions d'euros (8 % des dépenses de fonctionnement)
- Développement et attractivité territoriale : 68,2 millions d'euros (8 % des dépenses)

Le reste à charge des A.I.S. est passé de 106 millions d'euros en 2015 à 114 millions d'euros en 2016, 130 millions d'euros en 2017 et 128 millions d'euros en 2018. Le mouvement est en croissance permanente. Le reste à charge se ventile de la manière suivante : 72 millions d'euros de R.S.A., 36 millions d'euros d'A.P.A. et 21 millions d'euros pour le handicap.

Réalisations en investissement 2018

Les principaux projets d'investissements réalisés en 2018 sont les suivants :

- Le P.P.I. des collèges, qui représente 46,8 millions d'euros (+ 3,5 millions d'euros versus 2017),
- ÉOLE, pour 37,8 millions d'euros (+ 2,8 millions d'euros versus 2017),
- Routes et transports en commun (hors ÉOLE) pour 59 millions d'euros (- 8,8 millions d'euros versus 2017),

- Abondement au profit du fonds A.F.D.E.Y. pour 20 millions d'euros (- 10 millions d'euros versus 2017).

La répartition de l'investissement est classique et j'attire l'attention sur l'augmentation des dépenses d'investissement.

Concernant les modalités de financement des investissements, les ratios d'endettement et la capacité de désendettement sont excellents. Le Conseil départemental des Yvelines ne finance que 11 % de ses investissements par l'emprunt. Comparées aux autres départements, les Yvelines ont le niveau d'encours de dette (253 euros par habitant) le plus bas après les Hauts-de-Seine (171 euros par habitant) en Ile-de-France. Au titre du montant dépensé par habitant, les Yvelines sont le département français qui maîtrise le mieux ses dépenses réelles de fonctionnement par habitant (D.R.F.) avec 661 euros (versus 914 euros en moyenne), de même que pour les recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) avec 859 euros par habitant (versus 1 060 euros en moyenne) et la masse salariale avec 126 euros par habitant (versus 177 euros en moyenne).

Cette diminution des dépenses de fonctionnement respecte les contraintes et va au-delà et les indicateurs financiers sont tous au vert.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – J'invite Catherine ARENOU à assurer la présidence, car je dois quitter momentanément la séance. Elle lancera le vote sur le compte administratif et lancera les délibérations suivantes.

Catherine ARENOU assure la présidence.

Catherine ARENOU – je vous invite à voter le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Catherine ARENOU – je vous invite également à voter le compte de gestion 2018.

Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-5936 est adoptée à l'unanimité.

Compte de gestion, compte administratif 2018 - Budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine, Maison Enfance Yvelines).

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Ces budgets annexes sont inclus dans les grands équilibres. Le budget des services publics sociaux concerne :

- Le centre maternel de Porchefontaine affiche un résultat de fonctionnement de 255 000 euros et un investissement excédentaire,
- La Maison Enfance Yvelines présente un résultat de fonctionnement de 240 000 euros et un investissement excédentaire.

Le compte de gestion de ces deux établissements est en concordance avec celui du comptable départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Catherine ARENOU – Je vous propose de voter sur le compte administratif du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison Enfance Yvelines.

Le compte administratif 2018 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison Enfance Yvelines est adopté à l'unanimité.

Catherine ARENOU – je vous invite également à voter le compte de gestion 2018 de ces deux établissements.

Le compte de gestion 2018 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison Enfance Yvelines est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-5948 est adoptée à l'unanimité.

Compte de gestion, compte administratif 2018 - Budget annexe IFSY

Laurent RICHARD, *rapporteur* – L'I.F.S.Y. affiche un résultat définitif de 305 000 euros, avec des recettes de fonctionnement qui dépassent les dépenses. L'investissement dégage un léger besoin de financement de 7 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Catherine ARENOU – Je vous propose de voter sur le compte administratif de l'I.F.S.Y.

Le compte administratif 2018 de l'I.F.S.Y est adopté à l'unanimité.

Catherine ARENOU – je vous invite également à voter le compte de gestion 2018 de l'I.F.S.Y.

Le compte de gestion de l'I.F.S.Y. est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-5937 est adoptée à l'unanimité.

Compte de gestion, compte administratif 2018 - Budget annexe Musée Maurice Denis

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le résultat définitif du Musée Maurice Denis est négatif de 172 000 euros, comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années. Le Conseil départemental s'efforce de le redresser progressivement. Le fonctionnement est quasiment à l'équilibre, avec un léger déficit de 6 000 euros, mais le déficit d'investissement de 180 000 euros impacte négativement le résultat. Il s'agit du seul établissement annexe des Yvelines qui soit déficitaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Catherine ARENOU – Je vous propose de voter sur le compte administratif 2018 du Musée Maurice Denis.

Le compte administratif 2018 du Musée Maurice Denis est adopté à l'unanimité.

Catherine ARENOU – je vous invite également à voter le compte de gestion 2018 du Musée Maurice Denis.

Le compte de gestion 2018 du Musée Maurice Denis est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-5938 est adoptée à l'unanimité.

Pierre Bédier regagne la salle des séances et reprend sa place de Président de séance.

Affectation des résultats 2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – pour le Conseil départemental, le résultat de clôture de fonctionnement s'établit à 355 millions d'euros, un besoin de financement des investissements de -118 millions d'euros. Il est proposé d'affecter 118 millions d'euros au budget supplémentaire. Les reports à nouveau sont donc de 235 millions d'euros pour le fonctionnement et de – 113 millions d'euros en investissement.

Concernant l'I.F.S.Y. le report à nouveau est proposé à 287 000 euros en fonctionnement et de 18 000 euros en investissement.

Concernant le Musée Maurice Denis, le résultat de clôture du fonctionnement était négatif, ainsi que celui de l'investissement. Les reports à nouveau sont donc de – 6 000 euros en fonctionnement et 19 000 euros en investissement.

Le Centre maternel de Porchefontaine dégage une capacité de financement des investissements de 255 000 euros, le report en investissement est de 257 000 euros. La Maison de l'Enfance est dans une situation comparable, avec un report à nouveau de 350 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de voter l'affectation des résultats 2018.

La délibération 1-5939 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2019 - Budget principal

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'année précédente et d'apporter des ajustements à la marge en cours d'exercice.

Budget supplémentaire de fonctionnement

On note :

- Une reprise des résultats de 235 millions d'euros en recettes,
- Un ajustement des crédits opérationnels de - 2,2 millions d'euros en recettes (1,6 million d'euros C.V.A.E., une légère diminution du T.F.P.B. de - 1,4 million d'euros, et une diminution de la C.N.S.A. de - 2,4 millions d'euros) et de + 5,4 millions d'euros en dépenses (+ 6,5 millions d'euros de R.S.A dus à une augmentation plus forte qu'annoncée de l'allocation et à une augmentation du nombre des allocataires de 6 %), +1,5 million d'euros de M.N.A., + 0,3 million d'euros de Péréquation et - 3,5 millions d'euros de remboursement D.M.T.O.,
- Un virement d'équilibre à la section d'investissement de 227,6 millions d'euros.

Budget supplémentaire d'investissement

On note

- Une reprise de résultat de 118,6 millions d'euros en recettes et de 113,2 millions d'euros en dépense,
- Une reprise de reports de 7 millions d'euros en recettes et 12,5 millions d'euros en dépenses,
- Un ajustement de crédits opérationnels de - 2,1 millions d'euros en recettes (+ 8,7 millions d'euros sur F.S.2.I., + 0,1 million d'euros sur les opérations pour compte de tiers, et - 11 millions d'euros sur les cessions) et de 66,8 millions d'euros en dépenses (modernisation et équipement des RD, acquisition de bâtiment-école des éco-activités, PPI collèges...),
- Un virement d'équilibre de la section de fonctionnement de 227,6 millions d'euros en recettes,
- Un ajustement de l'emprunt d'équilibre de - 158,7 millions d'euros en recettes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5932 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2019 - Budget principal - Clôture d'autorisation de programme et d'engagement

Les autorisations de programme ont évolué de 4,2 milliards d'euros à 4,4 milliards d'euros (+ 127,4 millions d'euros). Les augmentations d'autorisations de programme existantes s'établissent à 90,1 millions d'euros et les nouvelles autorisations de programme à 53,9 millions d'euros. Sur le stock restant (les crédits à financer sur le 4,4 milliards d'euros annoncés), 2,7 milliards d'euros de crédit à financer représentent 7 années de dépenses d'investissement.

Le Conseil départemental des Yvelines poursuit en 2019 sa maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit d'un très haut niveau d'investissement, les Yvelines reste le département français ayant les plus faibles dépenses de fonctionnement par habitant, maintient un niveau de fiscalité parmi les plus bas de France et un niveau d'investissement parmi les plus hauts du pays (200 euros par habitant) et une excellente capacité de désendettement de 1,7 an.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5933 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2019 - Budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine, Maison Enfance Yvelines).

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Pour le centre Maternel de Porchefontaine, il est proposé de porter le budget de fonctionnement à 208 070 euros et le budget d'investissement à 257 852 euros. Pour la Maison de l'Enfance des Yvelines, le budget de fonctionnement serait porté à 33 500 euros et le budget d'investissement à 350 173 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5949 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2019 - Budget annexe IFSY

Laurent RICHARD, *rapporteur* - Il est proposé de porter le budget à 287 776 euros en fonctionnement et 296 478 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales

La délibération 1-5934 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2019 - Budget annexe Musée Maurice Denis.

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le budget n'est pas modifié en fonctionnement et prévu à l'équilibre, et il est proposé de porter le budget d'investissement à 220 019 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales

La délibération 1-5935 est adoptée à l'unanimité.

Octroi d'une subvention à l'E.P.I. Yvelines / Hauts-de-Seine en vue de procéder à une augmentation du capital social de CITALLIOS

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Une augmentation de capital social de CITALLIOS est proposée cette année à ses actionnaires en vue de son effectivité dès la fin d'année 2019. Elle vise à supporter durablement le développement stratégique de la SEM interdépartementale d'aménagement, en lui offrant la capacité de prendre des positions foncières sur des sites stratégiques. Il importe dans ce cadre de pouvoir doter CITALLIOS de capacités d'investissement nouvelles lui octroyant ainsi des fonds propres à même de lever concomitamment l'emprunt dans de bonnes conditions économiques. A l'occasion de cette augmentation de capital et de la souscription qui y sera faite par l'E.P.I. Yvelines / Hauts-de-Seine, il est proposé que la participation du département des Yvelines monte à parité de celle du département des Hauts-de-Seine au sein de l'E.P.I., actionnaire de CITALLIOS. En conséquence, le département des Yvelines est appelé à octroyer une subvention à l'E.P.I. Yvelines Hauts-de-Seine de 11 547 846 € permettant à ce dernier, en tant qu'actionnaire de CITALLIOS, de participer à cette augmentation de capital.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Yves VANDEWALLE – Il serait intéressant de savoir où passe l'argent qui va aussi bien dans le fonds CITALLIOS que dans le fonds A.F.D.E.Y et d'avoir connaissance de la liste des investissements réalisés. En l'absence de cette information, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant Citallios, l'augmentation de capital n'est pas destinée à une opération en particulier. Avec CITALLIOS, les Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine veulent proposer à leurs collectivités locales et à celles d'Ile-de-France un aménageur public offrant également une palette d'interventions plus large que celles du seul aménagement et qui soit à

l'équilibre financier dans un contexte où l'aménagement public est aujourd'hui déficitaire. Les promoteurs ont créé des structures d'aménagement privées financées sur leurs marges, qui proposent des prestations non rémunérées intéressantes en période d'euphorie, mais pas en période de crise. Il est toujours dangereux pour un dépositaire de l'intérêt général de confier les opérations d'aménagement à un opérateur privé.

CITALLIOS poursuit une stratégie de plus grand conseil aux collectivités (nous allons ouvrir une branche « d'agence d'urbanisme » pour apporter un conseil théorique aux élus) et de diversification de ses activités (association des opérations de promotion, prise en charge des questions de politique de la ville, rénovation des centres villes et la lutte contre l'habitat indigne). Pour ce faire, nous avons décidé de recruter un grand professionnel en la personne de Maurice SISSOKO, nouveau Directeur général de Citallios, qui était Directeur général d'Icade Promotion. Nous n'excluons pas de porter nous-mêmes des opérations de promotions, lorsque nous serons certains de ne pas nous mettre en risque. Le nouveau Directeur général portera la politique d'approfondissement et de diversification, avec une grande prudence sur la question de la promotion, qui passera par l'adoption d'une charte déontologique. Nous apportons à CITALLIOS des moyens supplémentaires, car il est important de pouvoir apporter son ticket de participation dans les activités de promotion, afin d'assurer son indépendance de tout intérêt privé. Nous mettons en œuvre un dispositif très ambitieux, dans le contexte politique de la disparition des S.E.M. d'aménagement. Dans les années à venir, les élus n'auront plus le choix qu'entre trois acteurs : les promoteurs privés – je considère que l'aménagement ne relève pas de l'économie libérale -, Grand Paris Aménagement (une structure non concurrentielle qui ne laisse pas la parole aux élus) et CITALLIOS. Les S.E.M. départementales sont exsangues et recherchent des partenariats. La solution consistant à créer des sociétés publiques locales (comme ceci a été fait dans les communes des Hauts-de-Seine) me laisse dubitatif, car aucune collectivité ne pourra les porter durablement à haut niveau d'efficience.

CITALLIOS se porte très bien. Elle a connu une année de perte la première année de sa fusion. Cette perte était comptable et ne venait pas de la S.E.M. yvelinoise, mais de la S.A.R.L., en raison de son mode de calcul particulier (les honoraires doivent augmenter au fur et à mesure de la fin des opérations, or la S.A.R.L. a fait l'inverse). Au moment de la consolidation des comptes, les recettes obtenues n'étaient pas à la hauteur des recettes attendues. Nous avons enregistré environ 1 million d'euros, ce qui n'a pas été trop impactant au regard des 40 millions d'euros de fonds propres. Nous sommes aujourd'hui à l'équilibre et nous souhaitons y rester : notre ambition n'est pas d'avoir une S.E.M. très bénéficiaire, car les sujets relèvent de l'intérêt général.

CITALLIOS ne fait pas d'investissement dans les Yvelines, mais réalise des opérations dont il propose de transmettre la liste intégrale à M. Vandewalle avec le rapport d'activité. De même, il lui transmettra également le rapport d'activité de l'A.F.D.E.Y., qui en est à environ 220 millions d'euros d'engagement. L'A.F.D.E.Y. poursuit son objectif stratégique sous le contrôle d'administrateurs présents dans cette assemblée. La dernière opération en date concerne la ville de Poissy, dans laquelle le Département

a racheté du foncier industriel dans le cadre du soutien que nous nous sommes engagés à apporter à l'usine. Nous tiendrons nos engagements, ce que ne feront pas tous ceux qui les ont pris.

Le mandat, qui est la cinquième activité de CITALLIOS - après l'aménagement, la politique de la ville, « l'agence d'urbanisme » et les centre-ville -, est structurellement déficitaire. CITALLIOS réalise par exemple la réhabilitation de 6 collèges ou travaille pour des collectivités. Certaines des 5 activités de CITALLIOS sont structurellement déficitaires et il est nécessaire d'avoir un système suffisamment large pour que les bénéfices des uns comblent le déficit des autres.

Karl OLIVE – Il est important de jeter son dévolu au développement économique. Les « mamelles » de la république ne sont plus les collectivités locales et territoriales ou régionales, mais bien les départements. Bon nombre d'élus ne pourraient pas investir dans leurs communes si le Conseil départemental n'était pas à leurs côtés. CITALLIOS intervient sur un projet d'éco quartier Poissy de 10,2 hectares et apporte un soutien logistique et une force d'accompagnement. Ce projet représente un investissement de 250 millions d'euros.

Le fonds A.F.D.E.Y. a permis à P.S.A. d'installer la chaîne de production du S.U.V. Opel sur Poissy/ 20 hectares sont en cours d'acquisition via le fonds A.F.D.E.Y. pour éventuellement accueillir le futur établissement pénitentiaire. Nous n'aurions jamais pu porter toutes ces aides sans l'accompagnement direct et efficace du Département des Yvelines.

M. LE PRÉSIDENT – Nous adresserons donc avant la prochaine séance les rapports d'activité de l'E.P.F.Y.F. et de CITALLIOS à Yves Vandewalle.

Yves VANDEWALLE – Au bénéfice de votre réponse, je voterai donc favorablement.

La délibération 1-5946 est adoptée à l'unanimité. Ghislain Fournier ne prenant pas part au vote.

Prorogation du programme départemental voirie 2016-2019 d'aide aux communes et aux structures intercommunales, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019, et création d'un nouveau programme 2020-2022 d'aide en matière de voirie.

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Les Yvelines comptent 1 600 kilomètres de routes départementales. La délibération rappelle le plan triennal 2016-2019 et présente un bilan des réalisations. 243 communes sur 259 que compte le département sont concernées par cette disposition. Annexé à la délibération se trouve le tableau complet de ces communes avec le montant des subventions auxquelles elles pourront prétendre dans le nouveau dispositif du programme 2020-2022. Le nouveau dispositif apporte quelques modifications et permet, dans les E.P.C.I, lorsque les communes accepteront

que la somme qui pouvait leur être dédiée soit consacrée à un autre territoire, que cette somme soit augmentée de 5 %. Le pays houdanais est exemplaire dans ce domaine sur l'utilisation des fonds du Département. Le plan est organisé et pluriannuel, et chaque commune sait quelle sera « son année ». Nous aurions souhaité qu'il en soit de même sur le canton de Rambouillet...

Les crédits consommés par les E.P.C.I. sont moindres que la part communale : j'espère que les intercommunalités seront aussi performantes dans les prochaines années pour utiliser les fonds départementaux mis à leur disposition. Cette délibération permet au Conseil départemental de subventionner 30 millions d'euros. L'autorisation de programme sera de 26 millions d'euros, car le taux de réalisation est estimé à 85 %.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – sur GPS&O, communauté urbaine qui a la compétence « routes », nous travaillons à ce que le Département présent techniquement et humainement dans les zones rurales, assure la gestion de cette compétence. L'intercommunalité doit en effet mettre en œuvre une structure humaine et financière pour assurer une gestion que nous pouvons assurer nous-mêmes. Ce système évite le gaspillage généré par le millefeuille. L'opération est complexe, car la loi NoTRE empêche la contractualisation entre le département et la communauté urbaine. Nous devons aménager avec intelligence dans le cadre légal.

La délibération 2-5921 est adoptée à l'unanimité. Ghislain Fournier ne prenant pas part au vote.

Approbation de 8 "Départemental Equipement" pour les communes d'Ablis, d'Andrézy, de Carrières-Sous-Poissy, de Chanteloup-Les-Vignes, de Neauphle-le-Château, d'Orgeval, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et de la Communauté de communes des Portes d'Ile de France, adoption d'un avenant et d'une prorogation au contrat départemental de la commune de Versailles et prorogation au contrat départemental d'Ecquevilly et du Mesnil-Saint-Denis.

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Huit Départemental Equipement sont soumis à votre approbation. Il vous est proposé d'adopter un Départemental Equipement pour les communes de :

- Ablis pour 600 000 euros
- Andrézy pour 600 000 euros
- Carrières-sous-Poissy pour 600 000 euros
- Chanteloup-les-Vignes pour 162 723 euros
- Neauphle-le-Château pour 713 000 euros
- Orgeval pour 600 000 euros
- Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour 600 000 euros

- la Communauté de communes des Portes d'Ile de France pour 600 000 euros.

Ceci représente un engagement total de 4,283 millions d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver l'adoption d'un avenant au contrat départemental de Versailles et la demande de prorogation pour les communes d'Ecquevilly et du Mesnil-Saint-Denis et Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-5922 est adoptée à l'unanimité. Ghislain Fournier ne prenant pas part au vote.

Plan d'amorce : modification du règlement plan yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine.

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Il s'agit d'une modification du règlement du plan Yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine adoptée en décembre 2017 pour une autorisation de programme de 45 millions d'euros. Trois conventions ont été adoptées en 2018. Au regard de l'avancement des différentes opérations, il est proposé de modifier l'actuel règlement pour repousser d'une année la date limite d'engagement des opérations retenues (au 31 décembre 2020) et permettre le versement d'un premier acompte dès le démarrage des travaux pour améliorer la dynamique de consommation des crédits d'investissement du Département et de réaliser des avenants aux conventions existantes au-delà du 30 juin 2019.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-5924 est adoptée à l'unanimité.

Création du Contrat Rural Yvelines +

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – le Département est composé de 157 communes de moins de 2 000 habitants et d'un territoire rural représentant 60 % de son territoire. Pour éviter la fracture dont il est question depuis quelques mois, le Département s'est engagé dans une politique de soutien aux communes rurales. En 2017, il a ainsi créé l'agence Ingéniery' visant à apporter un appui technique, juridique et financier à ces collectivités. Un appel à projets de maisons de santé a été voté en 2017, pendant que le dispositif RuralogY permettait de développer la production de logements sociaux en milieu rural ; s'y ajoute enfin, la politique agricole du Département. Depuis 1983, la Région Ile-de-France et ses quatre départements de grande couronne cofinancent les projets d'équipement des communes de moins de 2000 habitants au titre du « contrat rural » en 2016, la Région et le département des Yvelines ont permis à ce contrat de

continuer à exister en l'adaptant aux évolutions législatives des lois MATPAM et NoTRE qui rendaient obligatoire, pour maintenir le principe d'un financement croisé, l'adoption d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences. Afin de palier la baisse des aides résultant de ce nouveau contrat départemental, qui pénalisait notamment les communes de 1 000 à 2 000 habitants, le Département des Yvelines a créé la même année un dispositif d'aide complémentaire au contrat rural « extension départementale du contrat rural », qui arrive à échéance en fin d'année 2019. Afin de prolonger de six ans ce dispositif de contrat rural et de doubler le financement du Département dédié aux communes rurales (32 millions d'euros sur 6 ans au lieu de 8 millions d'euros sur 3 ans), il est proposé de créer le « contrat rural Yvelines+ » pour la période 2020-2025. Il prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

M. LE PRÉSIDENT – Les montants du contrat rural ne correspondaient plus aux nécessités. La Région n'étant pas en mesure de modifier les plafonds sur l'ensemble des Départements d'Ile-de-France, le département des Yvelines a donc décidé de créer un dispositif particulier. La création du « Contrat rural Yvelines + » pose problème : quid de ceux qui ont déjà signé leur contrat rural ? J'ai le plaisir de vous annoncer, lors d'une prochaine séance, qu'il vous sera proposé d'amender la présente délibération afin de dépenser 2,7 millions d'euros au maximum pour les 36 communes qui ont signé un contrat rural depuis la mise en œuvre de la réforme des contrats ruraux en 2017.

La délibération 6-5923 est adoptée à l'unanimité.

Approbation d'un contrat rural pour la commune de Flacourt

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Cette délibération est l'illustration du contrat rural pour la commune de Flacourt pour 76 308 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-5918 est adoptée à l'unanimité.

Construction d'un Centre d'Intervention et de Secours aux Mureaux

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il était depuis longtemps nécessaire de transformer le centre de secours des Mureaux. Si cette délibération est votée, nous pourrions procéder en 2023 à l'inauguration de ce nouveau centre de secours sur un terrain de la commune, mis à disposition à l'euro symbolique et qui est parfaitement bien situé et qui permettra aux services de secours d'être mieux diffusés et plus proches des habitants de l'ensemble des communes défendues par ce centre. L'enveloppe est légèrement supérieure à 11 millions d'euros. Il suggère que les élus qui sont aujourd'hui membres du Conseil d'administration du S.D.I.S. adressent à leurs

collègues la documentation qu'ils ont reçue, et qui permettra d'indiquer la future localisation de ce centre de secours.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-5931 est adoptée à l'unanimité.

Yann SCOTTE – J'adresse mes remerciements au nom des Sapeurs-pompiers des Mureaux, des administrés et des représentants que nous sommes. Ce programme est très attendu.

Alexandre JOLY - En tant que président du S.D.I.S., je vous remercie. Pour assister aux réunions des S.D.I.S de l'ensemble de la France, je peux vous assurer que le département des Yvelines prend soin de tout ce qui touche à la sécurité.

Attribution d'une aide départementale de fonctionnement à l'association Mantes manufactory.

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit d'une demande d'attribution d'une aide départementale de fonctionnement à l'association Mantes Manufactory. Ce festival de musique a pour ambition de valoriser les instruments à vent et se déroulera à l'occasion des journées européennes du patrimoine à Mantes-la-Jolie et contribuera à mettre en valeur l'axe Seine et la promotion du territoire en partenariat avec la ville de Mantes-la-Jolie, la Communauté urbaine de GPS&O et les manufacturiers des instruments à vent. Ce festival réunit plus de 4 500 personnes. Un festival « off » mobilisera également les musiciens amateurs du territoire. Il vous est proposé d'accorder une aide départementale exceptionnelle de 100 000 euros pour l'année 2019.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle que le Département des Yvelines a la chance d'avoir quatre facteurs d'instruments de musique mondialement connus et sans équivalents. Ils sont concentrés sur le même territoire à l'exception de celui situé à Conflans-Sainte-Honorine. La création de ce festival est à leur initiative, afin d'accroître leur notoriété, et pour nous-même d'en tirer quelque bénéfice d'image. Je signale que l'entreprise Seine Mère vient d'intégrer le comité Colbert.

La délibération 3-5944 est adoptée à l'unanimité.

Territoire d'Action départementale Seine Aval Appel à projet 2019 "Cité solidaire en Seine Aval" en partenariat avec la Fondation d'entreprise Vinci pour la Cité

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Il s'agit d'adopter l'idée d'un nouvel appel à projets original « Cité solidaire en Seine Aval » visant à nouer un partenariat entre le département des Yvelines en complément de la dotation globale de solidarité et la fondation de l'entreprise Vinci. Trois territoires ont été retenus : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes. Seules les associations rencontrées pourront proposer des projets originaux. La subvention s'élève à 100 000 euros proposés par la Fondation Vinci et 100 000 euros proposés par le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-5928 est adoptée à l'unanimité.

Avenant 2019 n°2 à la convention de partenariat Département des Yvelines / GIP Activity'.

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – G.I.P. Activity' souhaite mettre en place une « équipe entreprise » de 7 personnes, qui sera chargée du lien avec l'ensemble des entreprises. Il vous est proposé d'accorder au G.I.P. une subvention complémentaire de 118 700 euros en 2019 et de 350 000 euros en année pleine à partir de 2020.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5945 est adoptée à l'unanimité.

Territoire d'action départementale Seine Aval Projet OPEN SKY BUCHELAY - Convention de coopération pour l'emploi et l'insertion

Hélène BRIOIX-FEUCHET, *rapporteur* – Il s'agit de soumettre à l'approbation du Conseil départemental la convention de coopération des partenaires du recrutement intervenant sur notre département afin de synchroniser nos actions pour créer 300 emplois salariés pour le futur centre commercial Open Sky à Buchelay. Les partenaires habituels sont la Préfecture des Yvelines, la région Ile-de-France, la Communauté urbaine GPS&O, Pôle Emploi, Activity', la mission locale de Buchelay de Mantes-la-Jolie et la société civile Millot, ainsi qu'un centre de formation continue. Le public concerné est celui des demandeurs d'emploi, les résidents de quartiers prioritaires de la ville, les jeunes de moins de 26 ans, les salariés des structures d'insertion. Les salariés du territoire seront également incités à intégrer les entreprises de ce futur centre commercial.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-5942 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur du Département à l'usage de ses collaborateurs.

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le Règlement intérieur destiné à l'ensemble des personnels qui rappelle les principes déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs et balaie les champs des règles relatives au temps de travail, au recrutement, au déroulement de la carrière, à la discipline, à l'hygiène ou encore à la sécurité, et enfin les principes généraux d'utilisation des ressources mises à disposition des agents. Le Règlement intérieur est un outil de communication interne : il facilitera l'intégration des nouveaux collaborateurs et favorisera le positionnement de chacun à son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues. Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à tous les personnels, quel que soit leur statut. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire de ce règlement sera notifié à chaque agent ; chaque nouveau collaborateur recruté en sera également destinataire et devra en prendre connaissance.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5925 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire est levée à 11 heures.

Le Secrétaire :

Karl OLIVE

Le Président :

Pierre BEDIER

La séance extraordinaire s'ouvre à 11 heures.

Présentation du rapport des services de l'État dans le Département des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Nous accueillons Monsieur le Préfet Jean-Jacques Brot et ses équipes pour la traditionnelle présentation du rapport des services de l'État dans le département des Yvelines, qui répond à une obligation légale. Monsieur Le Préfet s'adressera pour la première fois à notre Assemblée dans ce cadre-là et c'est aussi la première fois que nous aurons un préfet bref, ce dont je le remercie par avance. M. Le Préfet a souhaité réaliser un exposé synthétique. Il a fait la démonstration de son efficacité dans le déroulement des réunions et dans le département des Yvelines, car c'est la première fois que nous avons aussi peu de questions. Généralement, les questions posées par les Conseillers départementaux en séance sont davantage des critiques déguisées en interrogations que de véritables questions qui appellent des réponses. Monsieur le Préfet a servi l'Etat en Nouvelle-Calédonie et connaît probablement ce proverbe kanak selon lequel « *les promesses rendent joyeux les couillons !* ». Monsieur le Préfet, nous ne vous demanderons aucune promesse, autrement que celle d'être synthétique.

M. LE PRÉFET – Je vous remercie de m'accueillir dans cet hémicycle, je salue chacun des conseillers départementaux des Yvelines. J'ai effectivement été très surpris du faible nombre de questions et j'ai pensé ne jamais avoir rencontré certains des élus qui m'ont posé ces questions. Depuis 14 mois, je pense avoir pêché par discrétion et par conformisme et par silence. Nous avons été beaucoup trop discrets dans les réponses que j'ai d'ores et déjà apportées à la plupart des questions qui m'ont été posées. C'est une occasion de me faire valoir et je vous en remercie ! La vie est un combat et nous allons essayer de survivre ensemble à l'hypoglycémie. Je vous remercie d'avoir choisi le jour du traité de Versailles et du centième anniversaire pour cet exercice auquel nous allons nous livrer.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie de vos propos liminaires. J'invite Olivier de LA FAIRE à vous exposer la première question, relative au sujet de l'attractivité du territoire.

Olivier de LA FAIRE - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, Paris sera la ville des Jeux Olympiques et Para-olympiques (J.O.P.) de 2024. Quatre sites olympiques du département des Yvelines ont été sélectionnés : le Vélodrome national, le golf national, la colline d'Élancourt et le Parc du Château de Versailles. Le département des Yvelines a la chance d'être le territoire ayant le plus grand nombre de sites olympiques après Paris et participe, en siégeant à la Solideo, au financement des aménagements nécessaires en vue des J.O.P. 2024. Les jeux sont une opportunité pour démultiplier l'impact des politiques départementales sur son territoire. Ils sont un puissant facteur d'attractivité, à condition de réussir l'accueil des délégations et des visiteurs et permettront la valorisation de notre patrimoine avant et après les J.O.P. 2024. Ils encouragent les collectivités à faire labéliser leurs installations en vue

d'accueillir des préparations olympiques. Elles pourront également développer des animations leur permettant d'obtenir la labellisation « terre de jeux » 2024. Ces jeux sont un levier économique, éducatif et social, à condition de réussir à mobiliser la jeunesse, de permettre aux entreprises locales de remporter des appels d'offres, de fédérer les forces vives et de coordonner les actions sur le territoire. Enfin, ces jeux représentent un outil d'inclusion, à condition de développer l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap, et un moyen de faciliter l'insertion si l'on encourage l'accès à l'emploi créé en marge des jeux et aux habitants du territoire. Ce sera enfin l'opportunité de donner l'accès aux jeunes issus des quartiers classés en politique de la ville et aux bénéficiaires du R.S.A.

Les J.O.P. 2024 sont également une opportunité pour accélérer les politiques publiques en faveur de l'aménagement du territoire. Nous avons malheureusement perdu la ligne 18, mais nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour nous aider dans le développement des aménagements des sites olympiques - je pense tout particulièrement à la colline d'Élancourt et aux sites situés autour du Château de Versailles et sur les communes de Saint-Cyr et de Versailles – ainsi que leur pérennisation, car l'héritage des jeux était un atout important dans la candidature.

Monsieur le préfet, pour éviter que la réaction de la population ne soit l'indifférence ou l'opposition, et faire en sorte que tous les Yvelinois se mobilisent derrière cette magnifique opportunité des J.O.P. 2024, quels seront les moyens mobilisés par l'État, pour que nos territoires puissent profiter des Jeux avant, pendant et après et favoriser le développement de l'emploi local ? Quels seront également les moyens déployés par l'état pour permettre au territoire Yvelines de faire des J.O.P. 2024 un levier sur le plan de l'attractivité, sur le plan économique, sur le plan éducatif et sur le plan de l'insertion et de l'inclusion professionnelles ?

M. LE PRÉFET – Je promets que les services de l'État dans les Yvelines s'engageront, comme ils l'ont fait pour la Ryder Cup en 2018, pour l'heureux déroulement des J.O.P. de 2024. Nous anticipons dès à présent sur tous les domaines où nous pouvons le faire, en étroite collaboration avec le Conseil départemental et avec toutes les autres collectivités, dans la mesure des moyens qui nous sont alloués par l'échelon national : moyen de médiatisation, de popularité et de participation. Pour la Ryder Cup, nous avons éprouvé une certaine déception sur la limitation de l'enthousiasme national pour cet événement extraordinaire qui était une répétition générale de notre capacité locale à mobiliser toutes les énergies.

Plusieurs outils ont été mis en place pour faire que les Yvelinois se mobilisent en soutenant les initiatives locales. J'évoquerai le programme « Héritage », qui consiste à aider l'organisation de manifestation pour la population et à promouvoir le sport olympique. L'appel aux candidatures pour le label « Terre de Jeux » a été lancé par le C.O.J.O. Les lauréats pourront bénéficier du label et d'une somme de 20 millions d'euros. Je précise parler des services de l'État avec les moyens actuels dont ils disposent. Une importante réorganisation des services de l'État relative au sport est en cours : La D.D.C.S. continue à suivre le plan local, mais l'Agence

Nationale des Sports prendra le relais à terme. Nous travaillons à législation constante, mais nous aurons moins de prise au niveau départementale. La réforme de la D.R.J.S.C.S. impactera également la capacité des services de l'État à agir au plan régional et départemental dans le domaine des sports. Sous cette réserve, nous continuons à travailler avec le C.D.O.S., le Conseil départemental et l'Éducation nationale, qui sera destinataire d'une partie des effectifs et des compétences en matière de sport.

Concernant l'aménagement, Solideo intervient sur la colline d'Élancourt. Dans le domaine équestre, nous accompagnons les collectivités pour lever tous les freins qui pourraient survenir et les aider à développer le territoire. Le Secrétaire général de la Préfecture a déjà organisé des réunions de concertation et de préparation autour de l'Étoile royale où se dérouleront les épreuves équestres. La situation est complexe, compte tenu des contraintes d'urbanisme, d'architecture et paysagères, mais nous travaillons en bonne intelligence avec tous les services de l'État, dans un esprit de proposition et de concertation. Le Secrétaire général a donc organisé des réunions concrètes depuis plusieurs mois à Versailles, Saint-Cyr et Versailles Grand Parc. Les instances nationales ont été invitées à toutes ces réunions.

Pour l'emploi et l'insertion, de même que pour la Ryder Cup, nous mobiliserons tout ce qu'il sera possible de mobiliser pour les jeunes en difficulté, compte tenu de la réforme des DIRECCTE. La thématique des J.O. sera également prise en compte dans les dispositifs de concertation entre le Conseil régional et l'État, notamment dans le cadre des travaux du bassin d'emploi co-animé par le Secrétaire général Vincent Roberti et Grégoire de Lasteyrie, maire de Palaiseau et conseiller régional. Il s'agit bien d'un des objectifs des travaux menés sur le bassin d'emploi. Bien entendu, nous approfondirons la question en travaillant avec le G.I.P. Activity' dont l'efficacité est reconnue.

Enfin, pour évoquer un sujet qui mobilise un certain nombre d'entre nous et notamment le Président Fourgous, nous progressons sur le dossier du commissariat d'Élancourt et la définition du périmètre de chacun des trois commissariats de Guyancourt, d'Élancourt et de Trappes sera précisée dans les prochains jours. Assurer la sécurité dans de meilleures conditions pour les personnels et pour les athlètes est un élément essentiel des J.O. 2024.

Monsieur le Conseiller départemental, nous sommes d'ores et déjà mobilisés et nous obtenons certains résultats, parfois au prix d'une guerre de tranchées (commissariat d'Élancourt) contre des bureaux juridiques et financiers arc-boutés sur leur toute puissance bercyenne, mais nous ne nous décourageons pas.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie. La deuxième série de questions porte sur l'aménagement du territoire et le logement. La première question sera posée par Olivier Lebrun.

Olivier LEBRUN – Monsieur le Préfet, je remercie vos services qui dans le domaine du logement social montrent leur réactivité, leur efficacité et leur soutien vis-à-vis des

communes, à commencer par le Secrétaire général et la Directrice des territoires. Six mois avant la fin de la période triennale en cours, il semblerait que 47 communes yvelinoises sur les 60 déficitaires ne soient pas en mesure d'atteindre leurs objectifs triennaux de construction de logements sociaux. 23 doivent même produire plus de la moitié de leurs objectifs avant la fin de l'année 2019. À l'issue de la période triennale précédente, 19 communes avaient été déclarées carencées alors qu'elles n'étaient que 8 pour la période triennale antépénultième. Ce constat est le résultat d'une loi SRU modifiée Duflot, qu'il est impossible à mettre en œuvre sans modifier substantiellement la configuration des villes concernées si l'on veut répondre intelligemment à son objectif principal qu'est la mixité sociale. À plusieurs reprises, j'ai rencontré des fonctionnaires préfectoraux d'ici ou d'ailleurs qui sont parfaitement conscients de la difficulté à laquelle les élus municipaux sont confrontés quotidiennement. Cette prise de conscience n'est pas encore parvenue au plus haut sommet de l'État qui à mon sens persiste dans l'erreur.

Monsieur le Préfet, à l'issue de cette période triennale, c'est vous qui aurez à attribuer les bons points ou à infliger les sanctions aux maires et à leurs habitants au vu des chiffres définitifs. Quelle sera alors votre marge de manœuvre pour tenir compte de la bonne volonté de nombreux maires qui, malgré tous leurs efforts, sont dans l'incapacité de répondre à des objectifs intenables décidés unilatéralement par l'application d'une formule mathématique absurde. Si malheureusement votre marge de manœuvre était limitée, pouvez-vous nous indiquer si vous partagez cet avis et si oui, nous assurer que vous remonterez l'absurdité des modalités d'application de cette loi auprès des services ministériels concernés.

M. LE PRÉFET – A mon tour de vous dire l'estime que portent mes services, mes collaborateurs et moi-même pour les efforts et le courage que vous manifestez dans votre commune pour aller de l'avant. Je ne peux pas reprendre à mon compte les propos que vous venez de tenir sur la loi dans une tribune de cette nature... je les contesterai sur un seul point : je pense que le plus haut niveau de l'Etat est conscient de la situation, mais le problème se pose plutôt aux étages intermédiaires. À l'occasion des grands débats, le chef de l'État ne peut pas ne pas avoir entendu les critiques virulentes et argumentées sur l'application de la loi SRU modifiée. L'inertie législative et réglementaire réduit nos marges de manœuvre. Dès à présent, nous anticipons avec les élus concernés pour rendre le bilan triennal le plus acceptable possible, voire présentable aux échelons régionaux et nationaux qui in fine avalisent, durcissent et carencent. Notre état d'esprit est de susciter tous les efforts, les montages et les réunions de travail sur le terrain pour montrer que toutes les diligences ont été objectivement mobilisées et organisées et qu'au-delà de cette bonne volonté, il existe une détermination politique qui peut se heurter à des obstacles techniques, objectifs et factuels qui rendent cette fatalité réglementaire et procédurière inapplicable.

Nous avons appliqué cet état d'esprit lorsque des communes nouvelles se sont créées (le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Germain-en-Laye-Fourqueux : au lieu de maintenir les carencements, nous avons choisi l'option inverse.

Pour la triennale en cours, certaines communes devront être inscrites dans les E.P.C.I., car « des communes pourront être exemptées de la triennale des obligations SRU pour une servitude environnementale rendant inconstructible plus de la moitié du territoire urbanisé, soit pour une desserte insuffisante au bassin d'activité ou d'emploi. Il faudra que ces communes soient proposées par leur E.P.C.I et inscrites dans un décret après avis du préfet et de la commission nationale SRU ». Les communes d'Issou, Ablis, Auffargis, Bonnelles, Bouafle, Bullion, Cernay-la-Ville, Guerville, Morainvilliers et Sonchamp. Si le processus est enclenché, je défendrai le principe d'exemption de carencement pour ces communes.

Le Préfet est effectivement concerné par les arrêtés de carencement, qu'il doit signer (article L. 302-9-), mais chaque décision doit passer sous les fourches caudines du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement et de la Commission nationale SRU. Leurs avis sont simples, mais leur portée est considérable lorsqu'elle est couplée avec la démarche d'harmonisation régionale portée par le Préfet de région. Ceci a conduit mon prédécesseur à carencer les communes de Jouy-en-Josas et de la Celle-Saint-Cloud, contrairement à sa proposition initiale.

Je serai très attentif aux efforts que chacun fournit, et nous les accompagnerons par notre plaidoyer, mais ayons en tête qu'ils doivent être dès à présent bien connus, mis en valeur et expliqués à l'échelon régional et national. Par exemple, une convention de veille foncière, contrat de mixité sociale font bon effet dans le dossier administrivo-politico-technocratique. Il est également possible de limiter les objectifs de production (L. 302-9-1-1), ce qui nécessite la présentation d'un dossier justifiant que la commune ne peut objectivement pas remplir ses obligations. Nous sommes confrontés à un carcan procédural, mais il existe des fenêtres de passage qui s'appuient sur un travail minutieux et anticipé entre vos services et les miens. Je vous propose de continuer à travailler dans cet esprit, avec la promesse d'un avis le moment venu très attentif, factuel et objectif, fondé sur toutes les diligences effectuées dans les années et les mois précédents.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie, M. le Préfet. Toujours sur les sujets de logements sociaux, je donne la parole à Joséphine KOLLMANNSBERGER

Joséphine KOLLMANNSBERGER - Nous travaillons très en proximité avec le secrétaire général de la Préfecture, et je l'en remercie ! Intégrées à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines avec notamment trois quartiers inscrits en NP-NRU, 6 communes en QPV, et une 7^{ème} en zone de vigilance, nos communes sont très attachées à l'équilibre social de l'habitat, mais également à l'équilibre du peuplement de l'habitat social. Or, en dehors des contingences spécifiques de nos villes et de l'agglomération, nous faisons malheureusement le constat que certains de nos quartiers sont en voie de communautarisation à notre corps défendant et même à celui de l'ensemble de leurs habitants de toutes origines. Ces regroupements par communauté vont à l'encontre de la mixité et du bien-vivre ensemble, allant même parfois jusqu'à porter atteinte à certains de nos fondements républicains. Je souhaiterais connaître les mesures qui pourraient être adoptées par la Préfecture et par l'Etat afin de favoriser et de garantir

cet équilibre de peuplement, la mixité des origines et des âges et de lutter contre tout risque de communautarisation.

M. LE PRÉFET – Compte tenu de notre engagement très soutenu, notamment pour le projet A.N.R.U., nous avons obtenu 1,5 million d'euros. Lorsque le dossier est valable et bien préparé, même Nicolas Grivel, Directeur général de l'A.N.R.U., n'est pas insensible : cet effort démontre que l'échelon national tient compte des réalités locales lorsqu'elles sont bien argumentées. S'agissant des attributions de logement, les lois depuis 1991 ont créé un embrouillamini complexe qui prive tout un chacun de la capacité à proposer des familles dans les attributions de logements vacants ou à l'occasion des livraisons.

Concernant les règles générales de la « mixité sociale », qui vise à éviter de recréer des peuplements communautaristes et ethniques, la Préfecture a un dialogue soutenu avec les bailleurs sociaux en leur rappelant qu'ils n'ont pas l'obligation de recréer les ghettos en installant des familles précaires à proximité d'autres familles en difficulté. Certains bailleurs sociaux abandonnent parfois toute idée de contrôle du peuplement en abandonnant les commissions d'attribution aux associations de locataires, qui se font davantage entendre que la mairie ou les représentants de l'État. J'ai engagé un dialogue ferme avec ces bailleurs sociaux qui ont abandonné toute idée du contrôle du peuplement.

Le contingent préfectoral est largement préempté par les attributions DALO (Droit au Logement Opposable). Plusieurs élus et maires sont venus me voir à ce sujet et depuis un an, nous sommes attentifs à travailler en amont avec les services de la mairie sur les éventuelles propositions faites au titre du DALO pour améliorer les propositions sur le contingent préfectoral : la réflexion doit se faire au cas par cas. Une difficulté vient de la capacité des équipes préfectorales à y consacrer du temps. Les quelques fonctionnaires dévolus à cette tâche à la D.D.C.S. font de leur mieux et travaillent à flux très tendu. Certains collègues ont noté des améliorations depuis un an. J'ai demandé qu'un effort soit fait, pour éviter de prioriser systématiquement par le DALO les situations les plus compliquées et de commencer plutôt par les priorités des communes concernées et avoisinantes, en discutant en amont.

Une troisième possibilité consisterait à déléguer le contingent préfectoral et sa gestion à des bailleurs ou des communes. Jusqu'à la loi du 17 janvier 2017, cette délégation était possible. Aujourd'hui, les articles 441-1 modifié et L 301-5-1 ne permettent cette délégation que comme accessoire de la délégation des aides à la pierre. Ce texte complexifie les choses, mais reste une possibilité. Il n'éprouve aucune difficulté à instruire la encore les choses. Je n'éprouverai aucune difficulté à instruire la délégation de l'aide à la pierre qui permettrait d'obtenir la délégation du contingent préfectoral et d'avoir une meilleure lisibilité.

Nous essayons de remettre de la compréhension et de l'anticipation avec les services des communes et ceux des bailleurs en les incitant à participer aux commissions d'attribution. Les agents de la D.D.C.S. sont très mobilisés sur la question, et je suis

prêt à examiner la délégation de l'aide à la pierre qui permettrait de déléguer le contingent préfectoral. Les 5 % restant pour les fonctionnaires sont une boîte noire gérée par la D.R.I.L. au niveau interdépartemental et régional. Un fonctionnaire souhaitant travailler dans les Yvelines a une chance non nulle d'être logé en Seine-Saint-Denis ou dans le Val d'Oise. À ce jour, je suis le seul parmi les préfets d'Ile-de-France à regimber sur ce système.

M. LE PRÉSIDENT – C'est au tour de Nicolas DAINVILLE de vous interroger.

Nicolas DAINVILLE – Je tiens à remercier Monsieur le Préfet et ses collaborateurs, pour votre disponibilité et votre écoute des réalités de terrain. Ma question porte sur la requalification de la R.N. 10 à Trappes-en-Yvelines et l'aménagement prévu du plateau urbain. Ce projet doit répondre à deux impératifs concomitants : mieux absorber le flux des véhicules arrivant de l'A 12 directement sur la R.N. 10 et construire un plateau urbain permettant de relier les deux parties de Trappes aujourd'hui séparées par la R.N. 10. Tous se réjouissent des importants moyens financiers alloués par l'État et l'ensemble des collectivités locales partenaires de cette opération. Je pense notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines et à notre Conseil départemental, avec près de 100 millions d'euros. Malgré cela, certains élus de notre territoire et des associations de riverains expriment des inquiétudes sur les détails de ces aménagements qui leur sont progressivement communiqués. De nombreux riverains ont été surpris d'apprendre qu'il ne s'agissait en réalité que d'une couverture partielle – au niveau de l'hôtel de ville - et non totale de la ville, contrairement à ce que certains responsables politiques avaient pu laisser entendre. Certains craignent également que les deux carrefours situés aux deux extrémités de la ville, élargis par rapport au programme initial et avec 6 feux de circulation chacun, risquent d'aggraver les problèmes de bouchons, de pollution et de bruit qui « pourrissent » la vie des riverains, qui sont déjà impactés par le passage sous leurs fenêtres de 80 000 véhicules par jour, dont 40 % de poids lourds. Cette densification du trafic les inquiète, d'autant plus que le prolongement de l'A 12 semble être définitivement abandonné, au regard des finances publiques, des préoccupations écologiques et par le fait que ce projet ne figure plus dans le schéma directeur de la région Ile-de-France. Si personne ne conteste la plus-value que représenterait cette couture urbaine, en termes de qualité de vie pour les habitants, quels ajustements sont possibles pour mieux répondre à cet autre enjeu tout aussi important, celui de la fluidité de la circulation sur la R.N. 10 de Trappes-en-Yvelines et à quelle échéance temporelle ?

M. LE PRÉFET - Vous soulevez la question des enquêtes publiques et de la gestion des dossiers de cette nature. Une fois que l'utilité publique est reconnue, les populations riveraines méconnaissent souvent ce qui a été mis à l'enquête et décidé. Le comité de pilotage réunissant toutes les collectivités concernées a pour rôle d'éclairer et d'informer les collègues de chacune des collectivités et si possible les populations. Mon prédécesseur a installé le 20 juin 2017 le Comité de pilotage des travaux de la R.N. 10. Je l'ai réuni le 27 juin 2018 et le 22 février 2019. Nous nous tenons respectivement informés des avancées : le maire de trappes expose régulièrement les difficultés d'expropriation qu'il rencontre et sa manière de voir les

choses. C'est à cette occasion et en fonction des réalités budgétaires allouées à ce projet, que des ajustements peuvent être envisagés. La D.R.I.F réalise son travail avec sérieux, avec les moyens budgétaires alloués, conformément au cahier des charges initial qui date de 2016 et avec le séquençage permis par les contraintes budgétaires nationales actuelles. La D.R.I.F. a infléchi ses travaux en fonction de certaines demandes du terrain. J'ai été surpris de constater que certains élus et certaines franges de la population découvriraient la nature du dossier. Cela pose la question de la connaissance de ce dossier très technique et politique, qui est un enjeu majeur préélectoral. Les services de l'État ont pourtant agi en toute transparence et ont écouté les remontées du terrain. Des ajustements répondant aux attentes du Maire de Trappes-en-Yvelines ont été apportés lors des trois réunions de Comité de pilotage qu'il a mentionnées, en présence de toutes les autres collectivités. Je vous confirme que rien de positif n'est à envisager sur le prolongement de l'A 12. Je regrette le problème de communication survenu sur ce projet d'aménagement. Les services de l'État pourront communiquer davantage, et nous suggérerons à la mairie de le faire également. Nous avons voulu que toutes les collectivités concernées soient régulièrement informées.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas Dainville va à présent poser une deuxième question.

Nicolas DAINVILLE – Ma deuxième question porte sur les moyens possibles que nous pouvons mobiliser afin d'améliorer le quartier du Bois de l'étang de la Verrière. La municipalité avait envisagé de déposer un dossier A.N.R.U. qui prévoyait des démolitions de bâtiments. Ce projet semble aujourd'hui remis en cause du fait d'une majorité municipale divisée sur ce sujet et face à l'inquiétude d'habitants du quartier qui ont exprimé le souhait d'être mieux écoutés, notamment dans les phases de concertation. Ces craintes, entendues par l'ensemble des partenaires, portent sur le fait d'être relogés dans d'autres communes lointaines, de devoir quitter le quartier notamment pour les personnes âgées... Monsieur le préfet, pouvez-vous nous confirmer que si les financements A.N.R.U. risquent d'être difficiles à obtenir avec un projet sans démolition, comme pourrait l'envisager la municipalité, quelles autres subventions publiques alternatives pourraient être mobilisées pour réhabiliter qualitativement ce quartier, comme le souhaitent tous les habitants, en lien avec les bailleurs, et avec des projets de rénovation énergétique de bâtiments. Je citerai l'exemple récent de la rénovation du quartier Beauregard à Poissy (15 millions d'euros d'investissement pour rénover 328 logements).

M. LE PREFET – Monsieur le conseiller départemental, j'espère que vous n'épousez pas la position de certains élus qui torpillent le dossier A.N.R.U. de La Verrière ? Je confirme publiquement que l'on ne peut à ce point subvertir la doctrine et la pratique de l'A.N.R.U. pour des raisons éloignées de la recherche de l'intérêt général. Vous avez repris les termes d'une association disant que les habitants seront « relégués loin, voire très loin ». Cela ne s'est jamais vu. Ces fausses rumeurs sont propagées par des bureaux d'études proches d'un parti politique. L'A.N.R.U. n'a pas vocation à « déporter » les populations. Nous ne sommes pas obligés d'être à la remarque de ceux qui poursuivent une entreprise communautariste et souhaite conserver le ghetto tel qu'il est. Je vous confirme que la discussion avec la mairie de la Verrière a eu lieu à

plusieurs reprises. La déléguée du Préfet a assisté à toutes les réunions de concertation, dont certaines ont été très orientées. Compte tenu de cette situation, je refuse de présenter le dossier A.N.R.U. de la Verrière au niveau régional : je ne veux pas ridiculiser en présentant un dossier funeste et grotesque ce que nous faisons par ailleurs dans d'autres communes du département, dans un esprit positif de concertation avec la population, les élus et l'État. Je m'opposerai personnellement à préserver 7 millions d'euros pour le projet A.N.R.U. Pour autant, je ne m'engagerai pas non plus dans un projet qui ferait montre d'une complaisance coupable à l'égard d'une association et consisterait à ripoliner des logements pour conforter le ghetto. Je m'excuse de la dureté de mes propos : cette position a été dite, redite et écrite à la mairie, exprimée publiquement par moi-même et par ma déléguée : nous ne savons pas quoi faire pour nous faire comprendre. Je confirme que ce dossier ne sera pas présenté.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose à présent d'entendre Cécile Zammit-Popescu sur le sujet de la cohésion sociale.

Cécile ZAMMIT-POPESCU – depuis quelques années, les difficultés s'accroissent dans les communes situées à proximité des villes en zone prioritaire, en partie dues au relogement des familles dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ou de DALO : paupérisation de la population, incivilités ; insécurité, rupture de la cohésion sociale, communautarisme... Si la solidarité doit certes être partagée sur les territoires, dans les faits elle ne l'est pas, car ce sont toujours les mêmes communes, en périphérie des communes d'origine, qui accueillent. Sur le logement, les mairies n'ont aucune marge de manœuvre pour conserver un quelconque équilibre dans le peuplement. Dans le quartier du Paradis à Meulan, dont l'image est aujourd'hui très éloignée du nom qu'il porte, seuls 2 logements sur 850 constituaient le contingent communal lors de ma prise de fonction en 2014. Meulan est limitrophe des Mureaux et entouré de communes déficitaires, ce qui peut expliquer la situation. Les mairies fournissent beaucoup d'effort en matière de sécurité : Meulan a doublé ses effectifs de police municipale, armé ses agents et déployé pour plusieurs centaines de milliers d'euros un système de vidéoprotection avec un C.S.U. communal, alors même que la sécurité reste une compétence régalienne de l'État. Il demeure incompréhensible et inacceptable pour nos habitants de voir circuler les produits stupéfiants, les quads et les motos au milieu des piétons, d'assister à la dégradation des biens publics, de subir des vols et cambriolages, d'être l'objet quotidien d'insultes et d'intimidations, cela sous l'œil des caméras et des patrouilles de police. 550 familles de ce quartier vous ont adressé une pétition, mais c'est un appel au secours que je relaie aujourd'hui et une alerte que je vous lance au nom de toutes les communes qui se trouvent dans cette situation. La poursuite d'une telle politique ne va-t-elle pas irrémédiablement conduire à la création de nouveaux Q.P.V. et de nouvelles Z.S.P. à proximité de celles qui existent. Dans l'immédiat, comment gérer les problématiques sans les outils ni les financements de la politique de la ville. Je vous remercie d'avoir organisé la réunion qui s'est tenue cette semaine en mairie avec vos services sous l'égide du Sous-préfet Gérard Derouin et qui permettra, je l'espère, de faire pression sur un bailleur social déficient.

M. LE PRÉFET – La fin de votre question apporte une réponse. La municipalité n'est pas dépourvue de moyens d'action et nous sommes prêts à tout négocier à cet égard. Vous êtes membre de la commission d'attribution : ce moyen d'action est considérable. Je connais la méthode appliquée par certains départements ou certaines communes qui s'exonèrent des obligations et renvoient les problèmes aux voisins. Après les résultats électoraux qui ont montré une générosité et une bienveillance considérables, plusieurs communes des Yvelines ont proposé spontanément d'accueillir une partie des familles dont nous parlons. J'en suis persuadé et je suis confiant à cet égard. Nous verrons les positions des uns et des autres lorsque je ferai prochainement certaines propositions. Les prescripteurs de morale sont rarement les acteurs. La Préfecture est prête à vous aider concrètement avec d'une part les services de police et d'autre part les bailleurs pour introduire une capacité municipale de proposition, d'action, de décision et de changement... Tout comme vous, je déplore ces ghettos figés. La solidarité doit s'instaurer au-delà des communes voisines qui relogent les familles : c'est le rêve de ceux qui ont inventé les intercommunalités, les P.L.U.I... Ces belles idées se fracassent sur les réalités de ces monstres intercommunautaires dont l'efficacité est nulle, voire négative.

Agissons au plan le plus efficace encore aujourd'hui : celui de l'échelon départemental. La circulaire du premier ministre datant du 12 juin dernier a indiqué que l'échelon départemental deviendrait l'échelon renforcé de l'action de l'État. Nous allons continuer à examiner de manière détaillée, en lien avec les bailleurs, ces questions de peuplement qui sont essentielles. Il est nécessaire de mener une action courageuse. Nous avons à notre disposition des instruments d'insertion efficaces par l'économie et le travail scolaire et périscolaire. Nous sommes très déterminés.

M. LE PRÉSIDENT – M. FOURNIER va poser la question suivante, concernant la lutte contre la pauvreté.

Ghislain FOURNIER – Catherine ARENOU s'associe à cette question. Monsieur le Préfet, la « stratégie nationale » de lutte contre la pauvreté, lancée en septembre 2018 par le Président de la République est actuellement en phase de concertation et doit aboutir à un projet de loi l'année prochaine. Il comprendra, d'après ce que l'on en sait, de nombreuses mesures de prévention de la précarité en faveur des plus jeunes, mais aussi l'instauration d'un « revenu universel d'activité ». Pour ce faire, il est prévu de créer avec l'ensemble des collectivités et des acteurs « un service public de l'insertion » offrant un guichet unique, afin d'assurer, nous dit-on, une « Garantie d'activité identique sur tout le territoire » combinant accompagnement social renforcé et insertion, le tout suivi par Pôle emploi et des opérateurs privés. La crainte des Départements, Monsieur le Préfet, c'est que ce système, au nom de l'égalité de traitement des bénéficiaires, recentralise totalement le processus au détriment des solutions de proximité élaborées au niveau local par les Conseils départementaux, et je pense notamment dans les Yvelines au G.I.E. Activity' mis en place avec succès. Par ailleurs, il se dit que l'aide sociale à l'enfance (ASE) serait étendue jusqu'à 21 ans pour empêcher que des jeunes ne se retrouvent sans solution d'accompagnement à la sortie de l'A.S.E. à 18 ans. Nous craignons donc, vous pouvez l'imaginer, un processus

de recentralisation sur ce guichet unique, à l'heure de l'acte 3 de la décentralisation, et sur l'A.S.E. de nouvelles dépenses non compensées pour les départements. Monsieur le Préfet, pouvez-vous sur ces deux sujets nous rassurer et vous faire le relais auprès du gouvernement de nos légitimes inquiétudes ?

M. LE PRÉFET – Je ne peux pas vous rassurer, j'en sais moins que vous sur le projet que vous évoquez. Je ne suis pas à l'Assemblée nationale et je ne suis pas Secrétaire d'État : je transmettrai vos inquiétudes.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à présent aux questions d'insécurité et de sécurité, avec une intervention de Philippe Benassaya sur les nuisances occasionnées par les établissements pénitentiaires dans nos centres-ville.

Philippe BENASSAYA – Monsieur le Préfet, les communes qui accueillent sur leur territoire des maisons d'arrêt ou centres de détention, sont particulièrement pénalisées par les nuisances engendrées par le fonctionnement de ces établissements : problèmes de stationnement, de propreté, d'incivilité et souvent même d'insécurité. Pour exemple, à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, le parking intérieur, initialement réservé en partie aux visiteurs, a été supprimé par l'administration pénitentiaire. Ainsi, et plus particulièrement les jours de parloirs (4 jours par semaine, y compris le samedi), notre espace public est totalement saturé, occasionnant des désagréments importants en particulier pour les riverains situés à proximité. D'ailleurs, un collectif d'habitants a décidé d'entamer une procédure auprès du tribunal administratif pour « troubles anormaux au voisinage ». À mon niveau, je suis intervenu auprès de la Ministre de la Justice depuis plusieurs mois déjà et pourtant à ce jour je n'ai reçu aucune réponse à l'heure où l'État se désengage de plus en plus vis-à-vis des collectivités et fait peser sur nos services de lourdes charges que nous devons assumer pour le bien de nos concitoyens. Avons-nous un espoir de trouver une issue favorable ou est-il nécessaire que les municipalités en viennent à saisir le Tribunal administratif pour que les choses avancent ? Que compte faire l'Etat pour remédier à cette situation et comment envisage-t-il l'avenir de ces établissements pénitentiaires en centre-ville qui provoquent de graves nuisances ? Je vous remercie d'avance, Monsieur le Préfet, de votre réponse et je vous remercie également ainsi que le Secrétaire général et vos services, pour votre écoute et votre constante disponibilité.

M. LE PRÉFET – C'est à Karl Olive qu'il aurait fallu poser la question, car c'est lui qui a les rapports les plus étroits et substantiels avec la Garde des Sceaux. Je transmettrai vos demandes. Nous pouvons également dialoguer avec l'administration pénitentiaire. Il est difficile de construire un parking supplémentaire, sauf sur un bassin de rétention. Aller au tribunal administratif permet aux avocats de gagner de l'argent, mais fait rarement avancer les choses. Nous devons nous revoir et essayer d'amener l'administration pénitentiaire à la table des négociations, si ce n'est le cabinet de la Garde des Sceaux et espérer une visite ministérielle qui permet de déclencher des échanges. Nous sommes conscients de la problématique de stationnement les jours de parloir ; je déconseille d'aller au tribunal administratif. Mes collaborateurs et moi-même sommes très volontaires pour enclencher une négociation.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur Raynal souhaite poser une question qui n'était pas inscrite.

Jean-François RAYNAL – Monsieur le Préfet, j'ai entendu à plusieurs reprises que vous êtes un facilitateur et que vous êtes prêt à transmettre. Je souhaiterais donc que vous puissiez transmettre une préoccupation relative au contrôle de la vitesse. Monsieur le Président du Conseil départemental ou moi-même sommes très régulièrement alertés par certains maires, notamment de la zone dite rurale de note département, qui s'inquiètent de la vitesse des véhicules et de sa dangerosité. La majorité des accidents impliquent souvent une vitesse trop élevée. Il est également nécessaire de réfléchir à certains cas de figure : ma collègue le maire de Plaisir est ravie du fait que le doublement de la R.D. 30 a facilité la fluidité de la circulation dans sa commune. Il est toutefois tentant d'y rouler à plus de 70 km/h : seul le radar pourra être efficace, comme il le fut lors des travaux. Il serait pertinent de l'installer de nouveau et nous allons vous saisir pour demander votre aide. Au-delà de la vitesse et de la dangerosité, il en va du confort des riverains : les virages de la côte des 17 tournants sont très appréciés des motards le week-end, qui s'y livrent à des vitesses excessives et empoisonne la vie des riverains. Lors d'une réunion organisée sur le territoire avec les élus locaux et Monsieur le Sous-préfet, la possibilité d'installer des radars sur cette portion de route, éventuellement en entrée et sortie des 17 tournants, a été soulevée.

M. LE PRÉFET – J'approuve cette vision répressive et anticipatrice ! Mes services y sont favorables, mais la décision revient à la Direction centrale de la Sécurité routière. Le Département des Yvelines compte 18 Parlementaires qui peuvent transmettre les demandes du terrain ! Je suis favorable aux radars, dont un certain nombre a été détruit dans le cadre du mouvement social des Gilets jaunes. La Direction de la sécurité routière éprouve des difficultés à répondre aux demandes.

M. LE PRÉSIDENT – La dernière question, posée par Laurent Richard, concerne les sujets environnementaux, la loi G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et la gestion de la prévention des inondations du bassin versant de la Mauldre.

Laurent RICHARD – Monsieur le Préfet, vos services ont toujours fait preuve d'une grande écoute et de sages conseils dans le domaine de la gestion de l'eau et notamment des inondations nous concernant. Vous connaissez la gravité de la crue centennale que l'aval du bassin versant de la Mauldre a subie dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2016 : 20 millions d'euros de dégâts matériels et plusieurs centaines de foyers gravement sinistrés. Depuis 3 ans, avec les communes sinistrées de mon canton d'Aubergenville et de ma communauté de communes Gally Mauldre, nous déployons tous nos efforts afin d'obtenir, comme le prévoit la loi G.E.M.A.P.I., la création d'un organisme unique pour la totalité du bassin versant, du type E.P.A.G.E. qui soit maître d'ouvrage en matière de prévention des risques d'inondations. Dans ce but, nous œuvrons à la fusion qui devient urgente, entre le C.O.B.A.H.M.A. d'une part et les syndicats de rivières de la Mauldre, le S.I.A.M.S. et le S.M.A.M.A., d'autre part. Afin que l'unité du bassin

versant soit atteinte et que la solidarité financière amont/aval s'exerce pleinement, il eut fallu que le S.M.A.E.R.G., syndicat de rivières gérant le Ru de Gally, affluent important de la Mauldre, soit partie prenante de cette fusion.

La récente fusion d'HYDREAULYS avec le SMAERG est venue contrecarrer le caractère unique de ce nécessaire projet d'EPAGE. Nous avons cependant trouvé un terrain d'entente avec V.G.P. et S.Q.Y. afin que la compétence PI (prévention des inondations) du Ru de Gally, qui a représenté jusqu'à 20 % du flux inondant l'aval de la Mauldre, soit séparée de la compétence G.E.M.A. pour être exercée de façon unique par le futur E.P.A.G.E. C'est le moyen indispensable pour que la solidarité amont/aval puisse pleinement s'exercer, notamment sur le plan financier sachant que l'aval rural peu peuplé est sinistré par les eaux de l'amont urbain très peuplé quant à lui. La mise en commun de nos moyens est indispensable par une solidaire répartition de la taxe G.E.M.A.P.I. levée par les E.P.C.I.

Dans ce contexte, pouvons-nous, Monsieur le Préfet, compter sur votre soutien actif et celui de vos services, dans la création déjà bien avancée de cet E.P.A.G.E. avant le 31 décembre 2019. Nous souhaitons que vous puissiez exercer votre soutien particulièrement pour trouver un juste équilibre de représentation de chacun des 5 E.P.C.I. dans la gouvernance comme dans le financement G.E.M.A.P.I. et vous en remercions par avance.

M. LE PRÉFET – Ma réponse est bien évidemment positive. Nous sommes préoccupés par l'heureux aboutissement de ce regroupement, nous avons mesuré l'intensité des débats parfois très vifs. Au-delà des ruraux et des urbains, se pose la question de l'efficacité du système qui sera mis en place et sa justice. Quiconque ne doit se sentir humilié ou spolié dans cette affaire. Le Secrétaire général va continuer à y jouer les bons offices. Il est nécessaire de trouver un point d'équilibre où la justice et l'authentique place de chacun soient reconnues. D'autres intervenants extérieurs peuvent intervenir, mais ce sont le Préfet et le Président du Conseil départemental des Yvelines qui envisagent les choses in fine.

M. LE PRÉSIDENT – Notre collègue Karl OLIVE souhaite dire quelques mots.

Karl OLIVE – En tant que président du Groupe, je souhaite vous adresser nos remerciements Monsieur le Préfet pour la franchise de votre discours. Nous remercions également l'engagement de vos équipes et le vôtre, votre expertise et l'efficacité de votre réactivité. J'en veux pour preuve une nouvelle dimension que nous avons découverte la semaine dernière : votre Directeur des finances publiques est venu partager avec nous l'expérience qui sera mise en place dès la rentrée sur un logiciel qui part du terrain, ce qui n'a pas de prix. Les équipes de M. Kaufmann partagent avec les maires les préoccupations relatives au sujet des rodéos motos et des bouche-incendies. Les opérations cœur de ville sont efficaces, encore faut-il avoir des projets. Nous sommes très sensibles au fait que vous ne soyez pas un empêcheur de tourner en rond, car nous avons besoin d'être soutenus dans un cadre direct des services de l'État.

M. LE PRÉFET – Je remercie Karl Olive de ses propos. J'ai la chance d'être entouré par des équipes motivées, dont le sens de l'intérêt général est très élevé et qui ne peuvent travailler qu'en contact étroit avec les élus du terrain. Merci à vous, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux et vos équipes pour la qualité du travail que vous fournissez. Notre volonté est une volonté de décision et d'action.

J'approfondirai ma remarque concernant le futur pôle d'insertion que je regarde avec un œil attentif : les Préfets transmettent et sont également chargés de faire des propositions : le pire risque ne serait pas une recentralisation, mais une déresponsabilisation, avec des objets dirigés par personne et où les opérateurs privés prendraient le pouvoir. La meilleure réponse est d'une part la réaffirmation actuelle du travail efficace d'Activity' et d'autre part la préparation de la convention qui doit être signée entre le Conseil départemental et l'État dans le plan de lutte contre la pauvreté. Nous étions prêts à la signer avec le Conseil départemental des Yvelines depuis plusieurs semaines, mais le Président Bédier a proposé de le signer simultanément dans les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui sont moins avancées en la matière. Je souhaiterais que nous couchions rapidement sur le papier une modalité d'échanges quotidiens productifs.

J'ai évoqué la circulaire du 12 juin 2019. Le niveau le plus élevé de l'État a parfaitement compris l'enjeu du maintien de l'échelon départemental comme l'échelon républicain de proximité opérationnelle. « C'est à l'échelon départemental que doivent être mises en œuvre les politiques de l'État. Cet échelon sera privilégié dans la répartition des effectifs, le niveau régional devant rester celui de l'impulsion et de l'évaluation et de la coordination ». J'espère que ces intentions seront mises en œuvre : nous travaillons mes collègues et moi-même de tout notre être au maintien des effectifs, qui décroissent chaque année. Nous nous battons pour maintenir nos effectifs, leur qualité de formation, d'accueil des publics et du travail que nous pouvons mettre en œuvre ensemble.

L'État est parfaitement conscient de la nécessité d'une déconcentration effective et durable au niveau départemental, mais qu'un combat est mené avec certaines Directions générales, peut-être plus éloignées des réalités sensibles de notre pays. Nous savons que le seul lieu naturel des solidarités et de l'opérationnalité est le département. Nous l'exprimons de manière militante, y compris dans les cénacles de l'État où je suis amené à m'exprimer. Dans le domaine de l'action sociale, la décentralisation entamée en 1982 aboutit quasiment aujourd'hui à la dévitalisation totale des services de l'État en matière sociale, ce qui à mon avis est une erreur du point de vue de l'égalité et de la fraternité. Se joue une répartition réglementaire et budgétaire entre les services de l'État, qui passe non par une loi, mais par des arbitrages budgétaires ou autres. L'enjeu est de conserver une capacité départementale d'appréhension efficace et concertée et anticipée des dossiers.

Je vous remercie, Monsieur le Président, du travail quotidien que vous effectuez avec vos collègues et vos collaborateurs et de nous avoir invité à cet exercice.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie à mon tour au nom de l'Assemblée départementale, de votre venue et de la simplicité de vos réponses, ce qui n'a pas toujours été le cas de vos prédécesseurs. Le Département, naturellement et dans le cadre de sa fusion, est disposé à étudier avec l'état les possibilités d'efficacité commune (ex. : maisons France Services). Je remercie l'ensemble de vos services, qui affichent une grande cohésion et une grande efficacité lorsque l'impulsion est donnée.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Secrétaire :

Karl OLIVE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	1
ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 988 DU 28 MARS 2019	2
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL.	2
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES).	5
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE IFSY	6
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE MUSEE MAURICE DENIS	7
AFFECTATION DES RESULTATS 2018	7
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL	8
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL - CLOTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT	9
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES).	9
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE IFSY	9
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE MUSEE MAURICE DENIS.	10
OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'E.P.I. YVELINES / HAUTS-DE-SEINE EN VUE DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE CITALLIOS	10
PROROGATION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL VOIRIE 2016-2019 D'AIDE AUX COMMUNES ET AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES, POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET AU 31 DECEMBRE 2019, ET CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE EN MATIERE DE VOIRIE.	12
APPROBATION DE 8 "DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT" POUR LES COMMUNES D'ABLIS, D'ANDRESY, DE CARRIERES-SOUS-POISSY, DE CHANTELOUP-LES-VIGNES, DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU, D'ORGEVAL, DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ILE DE FRANCE, ADOPTION D'UN AVENANT ET D'UNE PROROGATION AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE VERSAILLES ET PROROGATION AU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'ECQUEVILLY ET DU MESNIL-SAINT-DENIS.	13
PLAN D'AMORCE : MODIFICATION DU REGLEMENT PLAN YVELINOIS D'AMORCE A LA RENOVATION URBAINE.	14

CREATION DU CONTRAT RURAL YVELINES +	14
APPROBATION D'UN CONTRAT RURAL POUR LA COMMUNE DE FLACOURT	15
CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS AUX MUREAUX	15
ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION MANTES MANUFACTORY.	16
TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE SEINE AVAL APPEL A PROJET 2019 "CITE SOLIDAIRE EN SEINE AVAL" EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITE	17
AVENANT 2019 N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT DES YVELINES / GIP ACTIVITY'.	17
TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE SEINE AVAL PROJET OPEN SKY BUCHELAY - CONVENTION DE COOPERATION POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION	17
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU DEPARTEMENT A L'USAGE DE SES COLLABORATEURS.	18
PRESENTATION DU RAPPORT DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES	19
SOMMAIRE	34